



QUESTIONS ET RÉPONSES

Services de formation linguistique pour le ministère des Finances

Question n° 1 :

Dans TO1, TO5, TO9, chaque projet proposé doit comporter une formation pour un minimum de 50 employés. Les soumissionnaires peuvent-ils combiner de multiples contrats plus petits avec le même client pour atteindre le minimum de 50 employés?

Réponse n° 1 :

Un (1) projet doit comprendre une formation destinée à un minimum de 50 employés. En d'autres termes, la gestion d'un projet qui concerne au moins 50 employés à la fois, sur un contrat, pour un ministère du gouvernement. Les contrats plus petits ne peuvent pas être combinés et utilisés comme un (1) seul projet. Chaque résumé de projet doit contenir une référence.

Question n° 2 :

Veillez préciser dans les instructions du soumissionnaire comment la soumission technique doit être organisée. Les soumissionnaires sont-ils tenus de présenter des soumissions techniques individuelles pour chacun des trois volets? Les soumissionnaires peuvent-ils soumissionner sur un programme individuel dans chaque volet?

Réponse n° 2 :

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner sur toute combinaison des volets 1, 2 et 3. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumissionner sur des programmes individuels dans les volets. Les soumissionnaires doivent présenter des soumissions techniques et financières distinctes pour chaque volet. Ces soumissions peuvent être soumises en un seul ensemble.